

Luxembourg, 18 juillet 2023

Information aux actionnaires de CS Investment Funds 1 – Credit Suisse (Lux) Credit Special Situation Fund

CS Investment Funds 1

Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois

5, rue Jean Monnet
L-2180 Luxembourg,
R.C.S. Luxembourg B 131.404

(ci-après la «**société**»)

Par la présente, les actionnaires de Credit Suisse (Lux) Credit Special Situation Fund (le «**compartiment**») sont informés de la décision du Conseil d'administration de la société (le «**Conseil d'administration**») de procéder à la liquidation du compartiment en date du 17 juillet 2023, conformément à l'article 25 des statuts de la société datés du 18 septembre 2018 car, en raison des demandes de rachat, le total des actifs nets du compartiment est inférieur au niveau permettant d'assurer la gestion du compartiment dans l'intérêt des actionnaires (la «**liquidation**»).

L'émission, le rachat et la conversion de parts du compartiment ont cessé le 17 juillet 2023, à 15h00 HEEC.

Dans la mesure où le portefeuille du compartiment contient des positions illiquides, le paiement du produit de la liquidation par part interviendra en plusieurs versements, au prorata du produit de la réalisation des actifs du compartiment.

Une fois le premier versement effectué, le calendrier et les conditions du paiement du produit résiduel de la liquidation reposeront sur la capacité du compartiment à obtenir les liquidités nécessaires aux paiements de ces versements, laquelle dépendra à son tour de l'évolution des positions au sein du portefeuille du compartiment. Ainsi, le calendrier et les conditions de la clôture de la liquidation du compartiment demeurent incertains à ce stade.

Au vu de ce qui précède, les actionnaires sont invités à tenir à jour les informations associées à leur compte ainsi que les coordonnées fournies dans le cadre de leur placement dans le compartiment au cas où il serait nécessaire de les contacter concernant le paiement de tout versement ultérieur et la clôture de la liquidation du compartiment.

Le produit net total de la liquidation par action du compartiment sera communiqué aux actionnaires une fois la liquidation du compartiment bouclée.

Les actions seront annulées et sorties des comptes des actionnaires lors du versement de la dernière tranche du produit net total de la liquidation.

Toutes les provisions pour risques et charges en lien avec la liquidation ont déjà été constituées dans le compartiment.

Il convient en outre de noter que la liquidation peut avoir des conséquences fiscales. Ainsi, nous invitons les actionnaires qui auraient un doute quant à leur situation fiscale à consulter leur propre conseiller indépendant pour prendre connaissance des conséquences fiscales au Luxembourg ainsi que des autres incidences fiscales de cette liquidation.

Tout produit de la liquidation qui ne pourra être distribué aux actionnaires à la clôture de la liquidation sera déposé auprès de la *Caisse de consignation* de Luxembourg jusqu'à ce que le délai de prescription légal soit écoulé.

Après la clôture de la liquidation, les comptes et les livres du compartiment susmentionné seront conservés par Credit Suisse Fund Services (Luxembourg) S.A. pendant une période de cinq ans.

Luxembourg, le 18 juillet 2023

Le Conseil d'administration